

# Avenant à la convention de financement 2015

## Entre les soussignés :

**La Ville de ROUEN**, représentée par Christine ARGELES, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire chargée de la Culture, de la jeunesse et de la Vie Etudiante, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2015, et en vertu de l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 13 mai 2014,

Ci-après dénommée par les termes « la Ville »,

**D'une part,**

**Et**

**L'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Ecole Supérieure d'Art et Design le Havre-Rouen »**, dont le siège est situé 2 rue Giuseppe Verdi à Rouen, représenté par son Président Yvon ROBERT, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration,

Ci-après dénommé par les termes « l'E.P.C.C. ».

**D'autre part,**

La convention de financement 2015 signé le 30 mars 2015 entre la Ville et l'E.P.C.C. est modifiée comme suit :

## **AU LIEU DE :**

### **« Article 3 : Montant de la participation financière**

Le montant alloué par la Ville à l'E.P.C.C. est de **1.436.965 euros** pour l'année 2015. »

## **LIRE :**

### **« Article 3 : Montant de la participation financière**

Le montant alloué par la Ville à l'E.P.C.C. est de **1.473.105 euros** pour l'année 2015. »

Le reste est inchangé.

Fait à Rouen, le  
En deux exemplaires

Pour le Maire de ROUEN  
Par délégation,

Pour l'E.P.C.C.,

Christine ARGELES  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire chargée de la Culture  
de la Jeunesse et de la Vie Associative

Yvon ROBERT  
Président